



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 16 OCTOBRE 2024 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, agit à titre de
secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 20 h 42 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Renonciation de l'avis de convocation

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente
séance. Tous les membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour – 16 octobre 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par
M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

251-10-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

**4. Autorisation de changement dans le cadre du projet d'aménagement
d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux**

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions
et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE le 24 septembre 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait la
résolution # 231-09-2024 intitulée « Octroi de contrat pour l'aménagement
d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux »;

ATTENDU QU'un changement devra être apporté au projet, en raison d'un
volume de roc excédentaire;

ATTENDU QUE le volume de roc excédentaire est estimé à 850 m³, pour une
somme de 95 \$/m³ de roc excavé. À cette valeur, la somme de 11.84 \$/t devra
être ajoutée s'il est requis d'importer un matériau de classe B;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par
M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



252-10-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le changement ci-haut indiqué dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux, et ce, pour une somme de 95 \$/m³ de roc excavé et de 11.84 \$/t pour l'importation d'un matériau de classe B.

QUESTIONS / RÉPONSES

5. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 45 avec la proposition de M. André Blanchet.


Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière


Germain Pelletier, maire